

Ministère de la Santé

Ministry of Health

Bureau du médecin hygiéniste en chef,
santé publique

Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health

Direction des politiques et des
partenariats pour la protection de la santé

Health Protection, Policy and
Partnerships Branch

Case postale 12
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Tél. : 416-212-5487
Télec. : 416-327-7438

Box 12
Toronto, ON M7A 1N3
Tel.: 416 314-5487
Fax: 416 327-7438

Le 6 octobre 2025

Aux partenaires du secteur des refuges pour animaux :

La présente lettre a pour but de vous recommander la vaccination contre l'influenza (grippe) pour votre équipe et vous-même, cette année. Les récentes éclosions d'influenza aviaire rendent d'autant plus important que votre équipe, votre famille et vous-même soyez protégés contre la grippe.

Recommandations sur la vaccination contre la grippe pour tous les Ontariens

La vaccination contre la grippe est offerte gratuitement aux Ontariens âgés de six (6) mois et plus qui ne présentent pas de contre-indications au vaccin. Celui-ci est accessible à toutes les personnes qui vivent, travaillent ou fréquentent une école en Ontario. Le vaccin est recommandé pour la population générale.

La vaccination contre la grippe aide à prévenir sa propagation dans la collectivité. Être vacciné contre la grippe peut aider à prévenir des problèmes graves de santé après avoir contracté la maladie. Le vaccin protège également les personnes qui sont plus à risque de complications graves liées à la grippe, comme les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques.

Recommandations sur la vaccination contre la grippe pour les travailleurs des refuges pour animaux

En réponse aux éclosions de grippe aviaire A(H5N1) en cours en Amérique du Nord, le [Comité consultatif national de l'immunisation](#) du Canada a rappelé l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison grippale 2025-2026 pour toutes les personnes qui pratiquent des activités professionnelles ou récréatives pouvant augmenter leur risque d'exposition à des animaux infectés par la grippe aviaire. Le ministère de la Santé de l'Ontario a donné la priorité aux personnes qui peuvent être exposées à des animaux infectés afin qu'elles obtiennent un accès précoce au vaccin contre la grippe saisonnière.

Les souches du virus de la grippe couvertes par le vaccin correspondent principalement à des infections communautaires humaines, ce qui signifie que le vaccin offre une protection contre le contact avec des souches provenant de personnes infectées dans votre collectivité. Toutefois, afin de prévenir la transmission des virus de la grippe entre les populations humaine et animale, se faire vacciner est une mesure de santé publique essentielle. Cela empêche que différentes souches de grippe se mélangent. Le mélange de différentes souches grippales peut donner naissance à de nouveaux virus grippaux, susceptibles de provoquer des maladies graves chez l'homme et l'animal.

Bien qu'il soit rare que les personnes en contact direct avec les animaux contractent des infections grippales, il est recommandé de porter un équipement de protection individuelle lorsqu'on travaille avec des animaux malades afin de prévenir toute infection.

Le ministère de la Santé a travaillé avec des partenaires gouvernementaux en vue d'élaborer des directives visant à prévenir la transmission de la grippe des animaux aux humains. Ces [documents](#) sont disponibles en format PDF.

Travailleurs des refuges pour animaux qui développent des symptômes grippaux

Les personnes présentant des symptômes grippaux (fièvre, toux, mal de gorge, douleurs musculaires et, dans certains cas, infections oculaires et pneumonie) devraient, dans la mesure du possible, être tenues à l'écart des chenils et des animaux du refuge pendant 24 heures après la disparition de leurs symptômes (48 heures pour celles qui présentent des symptômes gastro-intestinaux).

Les personnes qui développent des symptômes grippaux après avoir travaillé avec des animaux présentant des signes de maladie respiratoire doivent consulter un médecin et informer leur fournisseur de soins de santé de leur exposition à des animaux malades.

Afin d'aider au dépistage des personnes et des employés aux points d'entrée des chenils et des zones où se trouvent les animaux, le ministère de la Santé a conçu une affiche que les refuges pour animaux peuvent imprimer. Des versions électroniques de cette affiche, en deux formats, sont disponibles en pièces jointes à la présente lettre.

Pratique d'une bonne hygiène personnelle

Le ministère de la Santé recommande aussi à toute personne, et pas seulement aux travailleurs des refuges pour animaux, d'intégrer ces étapes simples dans leur routine quotidienne :

- se laver souvent et soigneusement les mains avec du savon et de l'eau courante chaude après avoir manipulé des animaux, et avant de manger ou de boire;
- se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsqu'on éternue, jeter immédiatement le mouchoir, puis se nettoyer les mains (p. ex., avec un produit à base d'alcool);
- si on n'a pas de mouchoir, tousser ou éternuer au creux de son bras, pas dans ses mains;
- éviter de partager de la nourriture, des ustensiles, des serviettes ou des mouchoirs;
- avoir un désinfectant pour les mains à base d'alcool (gel ou lingettes) à portée de main au travail, à la maison et dans son véhicule.

Le ministère de la Santé travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario afin de réduire le risque de transmission de la grippe entre les humains et les animaux. Pour toute question liée à la santé humaine, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins primaires ou votre [bureau de santé](#). Si vous avez des inquiétudes concernant les animaux de votre refuge, veuillez communiquer avec votre vétérinaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vaccination contre la grippe, veuillez en discuter avec votre médecin, votre infirmière praticienne, votre bureau de santé ou votre pharmacien. Pour trouver une clinique de vaccination près de chez vous, veuillez communiquer avec votre [bureau de santé](#).

Nous vous remercions de votre aide pour protéger tous les Ontariens contre la grippe.

Cordialement,

Original signé par

Jodi Melnychuk

Directrice

Pièce jointe